



## France 3 Côte d'Azur

# AVENIR DU SITE : LES SALARIÉS VEULENT ÊTRE ENTENDUS

**Les syndicats SUD et SNJ lancent une alerte immédiate auprès de la direction de France Télévisions. Après les événements climatiques et dramatiques du 3 Octobre, la station de France 3 Côte d'Azur traverse une crise technique et psychologique.**

Crise technique car les installations électriques situées au sous-sol ont été anéanties. Le secrétaire du CHSCT a rappelé, qu'avec d'autres salariés, il avait demandé une sécurisation hermétique, ou un déplacement de ces installations, sans être entendu. Aujourd'hui, l'autonomie de diffusion de "Côte d'Azur" est précaire, au gré d'un groupe électrogène. Elle se fait grâce au travail acharné des techniciens, permanents et non permanents.

Les syndicats signataires estiment que cette autonomie et cette capacité doivent rester **une priorité absolue**, sans être obligés d'être diffusés par France 3 Provence-Alpes.

Sur le terrain, nos 1,4 millions de téléspectateurs du Var et des Alpes Maritimes nous disent sans cesse vouloir conserver "leur journal régional". Ils nous ont placé en tête de toutes les chaînes, à 19 h, sur la Côte d'Azur, toute l'année avec 28.5% de parts de marché.

Crise psychologique, car l'année 2015 est très éprouvante. Déjà, au printemps, le climat social et humain dans la station a conduit à une enquête de la société "Empreinte humaine". La conclusion était claire : le manque de dialogue entre la direction et **les 100 salariés du site** est un facteur de troubles psychosociaux, troubles qui se sont manifestés dans l'année chez certains techniciens ou journalistes. L'annonce, 24 h après les inondations, d'un possible départ du site aggrave ce risque.

Ce week-end, les syndicats ont reçu des appels de salariés anxieux, qui se posent des questions : que vont-ils devenir ? À quelle échéance ? Doivent-ils redouter une période de chômage technique ? Si oui, quid des non-permanents ?

La sécurité future des personnels est bien sûr au cœur du problème, à juste titre au vu de ces inondations. Mais on peut rappeler que l'eau s'est répandue dans les caves et qu'elle n'a pas atteint le rez-de-chaussée du bâtiment. L'édifice, rehaussé de 2 m par rapport à toute la zone, reste un lieu de refuge possible pour tout un quartier.

L'urgence est donc à la réflexion, à la prise de recul et à la concertation, pour qu'aucune décision ne soit prise sans dialogue ni explication.

**L'alerte immédiate porte donc sur :**

- le besoin urgent de trouver auprès de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'ERDF, une alimentation en énergie fiable
- le besoin de convoquer face à ces 2 crises un CHSCT EXCEPTIONNEL
- **le besoin absolu de transparence dans les démarches de la direction, et la concertation avec les délégués du personnel, les syndicats, les salariés.**

**Nous apprenons par exemple que la mairie d'Antibes a fait des propositions à nos dirigeants, pour nous reloger temporairement. Notre direction ne nous a pas fait part de ces propositions. Pourquoi ? Les salariés doivent pouvoir connaître toutes les hypothèses envisagées et être consultés, avec l'engagement qu'aucun service (y compris la cantine) ne soit sacrifié dans un déménagement qui cacherait un nouveau plan de rigueur.**

Antibes, le 13 octobre 2015